



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Quotas pour étudiants non-résidents

Tout savoir sur les quotas des étudiants non-résidents : les études concernées, les étudiants non-résidents, les étudiants résidents, la 1ère inscription en FWB..



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Etes-vous un étudiant finançable ?

Tout savoir sur la finançabilité d'un étudiant : raison de nationalité, raisons liées au parcours académique, que faire en cas de non finançabilité...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Nouveaux montants pour les demandes de cartes de séjour



Lorsqu'une personne demande une carte de séjour, elle doit payer une redevance. Le montant de cette redevance a été indexé depuis le 1er janvier 2025

Voici les nouveaux montants pour :

- Un regroupement familial avec un Belge ou un non-Européen : 213 €
- Une carte de séjour pour raisons humanitaires: 368 €
- Un séjour dans le but de suivre des études dans une école publique en tant qu'étudiant non-européen : 245 € (sauf pour les étudiants non-européens bénéficiant d'une bourse d'étude qui sont exemptés de cette redevance)
- Une carte de séjour pour résidents de longue durée dans un autre pays européen : 198 €
- Une carte de séjour pour une personne qui souhaite revenir en Belgique et qui en avait déjà un auparavant : 198 €
- Une carte de séjour pour laquelle aucune procédure n'est expressément prévue par la loi (exemples : mariage, cohabitation légale, visa humanitaire, études dans une école privée, travail comme indépendant) : 236 €
- Une carte de séjour pour un permis unique de travailleur

: 148 €

Exceptions : Qui ne doit pas payer ?

- Les citoyens européens et les membres de leur famille.
- Les personnes nécessitant une protection internationale: réfugiés, personnes sous protection subsidiaire, personnes demandant une régularisation médicale, victimes de traite des êtres humains, etc.
- Les mineurs de moins de 18 ans.

Pour plus de précisions, [consulter le site de l'office des étrangers.](#)



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Louer un kot étudiant à Bruxelles

Le kot étudiant et la location en région bruxelloise. Tout savoir sur les règles applicables depuis 2018, le label logement étudiant de qualité, les discriminations et les aides...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Un kot, combien ça coûte ?

Le kot étudiant et le coût. Tout savoir sur le loyer, la garantie locative, les charges locatives, les assurances...

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

